

## AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER  
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017



---

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément à l'article 105.1 de la Loi *sur les Cités et Villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19), la trésorière de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot déposera le rapport financier et le rapport du vérificateur externe concernant l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017, pour la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot lors de la **séance ordinaire** du conseil municipal qui se tiendra le mardi **8 mai 2018 à 19 h 30** en la salle du Conseil, située au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 1<sup>er</sup> MAI 2018.

Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/sb

\*\*\*\*\*